

République Française

Ville de Jarville-la-Malgrange



Réunion du Conseil Municipal

JEUDI 28 MAI 2020 A 18 H 30

EN VISOCONFERENCE

réunion Zoom

<https://us02web.zoom.us/j/87584892405>

ID de réunion : 875 8489 2405

Mot de passe : 724701

ORDRE DU JOUR



Jarville-la-Malgrange, le 22 mai 2020

**Mesdames et Messieurs
les Membres du Conseil Municipal**

POLE ADMINISTRATION GENERALE
Secrétariat Général
Nos Réf. : JPH/VB/20
OBJET : Réunion du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

JEUDI 28 MAI 2020 A 18 H 30

EN VISIOCONFERENCE

réunion Zoom

<https://us02web.zoom.us/j/87584892405>

ID de réunion : 875 8489 2405

Mot de passe : 724701

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR : Monsieur HURPEAU, Maire

- Modalités d'organisation des réunions du Conseil Municipal en téléconférence
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2020
- Communication des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et prises en vertu de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 – Article 1^{er}

RAPPORTEUR : Madame POLLI, Première Adjointe

- Enseignement
Modification des périmètres scolaires

RPPORTEUR : Monsieur DAMM, Adjoint

- Finances Locales
Instauration d'un abattement sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2020

RAPPOORTEUR : Monsieur DARNE, Adjoint

- Finances Locales
Demande de subvention pour la rénovation de la toiture et de la couverture de L'ATELIER
DPV 2020

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



LE MAIRE

Jean-Pierre HURPEAU



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

MODALITES D'ORGANISATION DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN TELECONFERENCE

RAPPORTEUR : Monsieur HURPEAU, Maire

EXPOSE DES MOTIFS :

L'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, permet l'organisation des réunions du conseil municipal en visioconférence ou en audioconférence.

Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, l'ordonnance fixe au tiers, en lieu et place de la moitié, le quorum de membres nécessaires pour une réunion. Le quorum s'apprécie en fonction des membres présents, mais aussi représentés, à savoir en intégrant les procurations. Les membres du Conseil Municipal peuvent être porteurs de deux pouvoirs, contre un seul aujourd'hui.

Chaque élu a été contacté pour s'assurer qu'il disposait des préconisations techniques nécessaires au bon déroulement de la séance. Des essais ont été réalisés avec les élus.

Il est précisé que le conseil municipal doit lors de la première réunion, déterminer et valider :

- les modalités d'identification des participants,
- les modalités d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin.

Modalités d'identification des participants :

Il est proposé de procéder à l'appel des élus en début de séance. A l'appel de son nom, l'élu précise s'il possède un ou plusieurs pouvoirs.

Modalités d'enregistrement et de conservation des débats :

Les débats sont diffusés en direct sur le site internet de la commune et sur Facebook
Les débats ne seront pas conservés.

Modalités de scrutin :

Les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public.

Le scrutin public est organisé par appel nominatif. A l'appel de son nom, l'élu indique s'il vote pour, contre ou s'il s'abstient.

En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le point sera reporté à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. Cette séance ne pourra pas se tenir par voie dématérialisée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
EST INVITE A :**

APPROUVER : les modalités d'organisation des réunions du Conseil Municipal en téléconférence.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS DU MAIRE

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020
ET DE L'ORDONNANCE N° 2020-391 DU 1ER AVRIL 2020 – ARTICLE 1^{ER}

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le cercle des arts	160 €
Les petits futés de la ligne	400 €
Les mandolines Claude Gellée	400 €
Le cercle d'histoire et de généalogie de Jarville	490 €
Le swing orchestra	1 600 €
La FNACA	240 €
L'AMC/VG	240 €
L'ACCES	450 €
La banque alimentaire	250 €
Le cercle des sourds	90 €
Horizon 54	550 €
L'espoir lorrain des devenus sourds	90 €
Les restos du cœur	850 €
L'office jarvillois des retraités	450 €
L'association des seniors et retraités de Jarville	450 €
Le secours catholique	490 €
Le secours populaire	250 €
Le Grand Nancy volley	5 000 €

12 450 €

**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

DECISIONS RELATIVES AUX REGLEMENTS DE MARCHES ET CONTRATS

Décision n°	Objet	Co-contractant	Montant
09/2020	Avenant au marché de prestation de service pour la gestion de l'accueil et l'animation périscolaire du matin, du soir et du temps de restauration scolaire (pauseméridienne) 2018-2022 pour le recrutement d'un encadrant supplémentaire sur le temps périscolaire du soir pour l'école élémentaire Erckmann Chatrian.	Association LOR'ANIM	coût horaire d'un animateur supplémentaire : 21€ (frais de gestion et de fin de contrat compris)
10/2020	Contrat de service « BL Enfance » pour les Services de la Restauration Scolaire, Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs et de L'Enfance, ayant pour objet de définir la nature et l'étendue des prestations proposées par le logiciel de gestion des services périscolaires et extrascolaires « BL enfance ». Le contrat inclut l'accès à la solution ainsi qu'à l'assistance téléphonique, la mise à jour et l'hébergement de la solution.	Société Berger-Levrault	287,60 € HT/mois
11/2020	Avenant 4 au marché de fourniture d'un dispositif audiovisuel pour la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, concernant une plus-value pour un complément de matériel concernant la location de micros col de cygne et leur câblage	société HIATUSS	1 210,58 € TTC. Ces modifications portent ainsi le nouveau montant total du marché à 84 475,05 € TTC, soit un taux de variation du lot de +10,15%.
12/2020	Signature des marchés concernant les travaux pour la réhabilitation de l'Espace La Fontaine		
	LOTS + ENTREPRISES	MARCHE DE BASE HT	MARCHE DE BASE TTC
	DESAMIANTAGE Lot 1 SAT FRANCE	35 715,00 €	42 858,00 €
	VRD-GO-DEMOLITIONS Lot 2 EIFFAGE CONSTRUCTION	295 000,00 €	354 000,00 €
	ITE Lot 3 EDAROBAT	62 972,80 €	75 567,36 €
	ETANCHEITE Lot 4 MADDALON	99 997,02 €	119 996,42 €
	MENUISERIES EXT. BOIS ALU Lot 5 <i>Offres infructueuses</i>	X	X
	SERRURERIE Lot 6 VB SERVICE	38 470,50 €	46 164,60 €
	PLATRIERIE-ISOLATION-PLAFONDS Lot 7 TECHNI PLAFOND	75 000,00 €	90 000,00 €

MENUISERIES INT. BOIS Lot 8 MENUISERIE VISINE	92 738,60 €	111 286,32 €
PEINTURE-SOLS SOUPLES-CARRELAGE Lot 9 LAGARDE ET MEREGNANI	103 929,52 €	124 715,42 €
PLOMBERIE-SANITAIRE-CHAUFFAGE-VENTILATION Lot 10 LORRY	133 173,43 €	159 808,12 €
ELECTRICITE-COURANTS FAIBLES Lot 11 SODEL	106 212,30 €	127 454,76 €
ASCENSEUR Lot 12 AMS	22 300,00 €	26 760,00 €
	TOTAL	1 065 509,17 € HT 1 278 611,00 € TTC

13/2020	Avenant 4 aux lots 2, 5, 6, 10, 11, 15, 16, 17 du marché de travaux pour la restructuration et l'extension de l'Hôtel de Ville de Jarville-la-Malgrange						
	N° LOT	ENTREPRISE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT INITIAL DU LOT (HT)	MONTANT AVENANT (HT)	NOUVEAU MONTANT (HT)	TAUX DE VARIATION DU LOT (HT)
	2	ABM Gros œuvre	Plus-value pour découpe des angles des linteaux de la façade principale + création d'une dalle pour le sas vitré façade principale	763 877,84 €	3 133,77 €	Montant suite à avenant 2 : 796 086,34 € Montant suite à avenant 3 : 783 660,22 € Nouveau montant : 786 793,99 €	+3,00%
	5	LEFEVRE Menuiseries extérieures	Moins-value pour suppression brise-soleil orientable à l'extrémité de la Salle du Conseil + changement châssis CF en non-CF + suppression menuiseries du sas vitré + suppression store intégré au vitrage du châssis de l'entrée de la Salle du Conseil suite à impossibilité technique de l'entreprise + plus-value pour vitrage clair dans la Salle de Réunion + mise en place bandeau ventouse entrée du personnel et PM	192 729,00 €	-14 528,00 €	178 201,00 €	-7,54%
6	MENUISERIE FORTUNE Menuiseries intérieures	Plus-value modification du meuble de l'accueil + mise en place de bâton de maréchal + fourniture d'un meuble rangement accueil + mise en place d'ébrasements dans le hall d'accueil + mise en place d'une porte automatique Service Urbanisme + moins-value	122 348,00 €	12 176,00 €	Montant suite à avenant 3 : 143 105,00 € Nouveau montant : 155 281,00 €	+26,92%	

		pour suppression de la prestation organigramme + suppression du portillon escalier RDC				
10	SERRURERIE MOSELLANE Serrurerie	Plus-value pour modification des vitrages du sas vitré + pose d'une tôle larmée sous le TGBT + fourniture de 6 télécommandes supplémentaires pour les portes de garage + fourniture et pose de cornières inox pour angles sortants couloirs + fourniture de poutres acier de renfort pour escalier + fourniture de cornières sur les angles du mur + création d'un effet SAS pour le SAS vitré	110 224,00 €	4 713,20 €	Montant suite à avenant 3 : 102 557,00 € Nouveau montant : 107 270,20 €	-2,68%
11	JEAN BERNARD REVETEMENTS Sols durs	Plus-value pour mise à niveau des marches d'escalier du R-1 au RDC	69 729,00 €	770,00 €	Montant suite à avenant 2 : 68 829,00 € Montant suite à avenant 3 : 74 931,30 € Nouveau montant : 75 701,30 €	+8,57%
15	EIFFAGE Terrassement/VRD	Plus-value pour mise en place de fourreaux supplémentaires Orange, fibre et panneau de communication + fourniture de candélabres	323 872,37 €	14 597,90 €	Montant suite à avenant 2 : 317 224,29 € Nouveau montant : 331 822,19 €	+2,45%
16	ID VERDE Espaces verts	Plus-value pour fourniture et mise en place d'un portail 2 vantaux + mise en place de volige en pin + modification de la terrasse de la Salle du Conseil + mise aux normes PMR de la borne + pose de matériel urbain + moins-value pour prestations non réalisées + fourniture de télécommandes portail/borne + réalisation d'un longrine pour main courante	54 773,81 €	3 821,11 €	58 594,92 €	+6,98%
17	ACCESSIGNE Signalétique	Plus-value pour pupitre	24 624,60 €	513,00 €	25 137,60 €	+2,08%
<p><u>Montant initial du marché</u> : 2 721 873,34 € HT Montant suite à l'avenant n°2 : 2 741 525,76 € HT Montant suite à l'avenant n°3 : 2 787 232,65 € HT Montant total de cet avenant : 25 196,98 € HT <u>Nouveau montant total du marché</u> : 2 812 429,63 € HT</p>						

15/2020	Convention relative à la réalisation de l'adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale, à l'occasion des élections municipales des 15 et 22 Mars 2020	Préfecture de Meurthe-et-Moselle	Une dotation sera versée à la Collectivité, proportionnelle au nombre des électeurs et listes en présence
16/2020	Formation professionnelle de deux agents de la Ville - « Initiation à ILLUSTRATOR », se déroulant en INTER du 07 au 09 septembre 2020 inclus.	SCRIBTEL FORMATION NANCY	2 214,00 € TTC
17/2020	Contrat de service Kélio « on demand option Performance » - service accessible à distance via un portail en ligne en mode « Software as a Service » (SaaS),	société BODET SOFTWARE	500,92 € TTC/mois
18/2020	Formation professionnelle d'un apprenti dans le cadre d'un CAPa Métiers de l'agriculture	CFA de l'Ecole d'Horticulture et de Paysage de Roville-aux-Chênes	5 414,75 € TTC
19/2020	Formation professionnels de huit agents sur les différents modules du logiciel « BL ENFANCE », se déroulant en INTRA du 06 au 09 avril 2020 inclus.	Société Berger-Levrault	3 000,00 € TTC

DECISIONS RELATIVES AUX INDEMNITES DE SINISTRES

Décision n°	Objet
06/2020	Encaissement de la somme de 6 372,00 € versée par la Compagnie d'assurances GENERALI IARD pour le sinistre malfaçon parquet du kiosque

DECISIONS RELATIVES AUX LOUAGES DE CHOSES

Décision n°	Objet
07/2020	Convention d'occupation précaire et révocable pour un appartement de type F4 au 15 rue Jean Philippe Rameau
08/2020	Considérant que la Société Lorraine d'Habitat a actualisé le montant du loyer à la date du 01/01/2020 conformément à la législation en vigueur et aux clauses de la convention passée entre la SLH et l'Etat, la décision n°93/2019 du 23/12/2019 est rapportée. Signature d'un contrat de location d'un garage avec la SLH pour le stationnement de parents porteurs de handicap dont l'enfant est accueilli à la SMA « Les Capucines », à compter du 01/01/2020. Le loyer principal mensuel de cette location s'élève à 6,17€ auquel s'ajoute un acompte de charges de 5,00€ payable mensuellement à terme échu par le locataire, soit, un coût annuel de 134,04€ au titre de l'année 2020. Un dépôt de garantie d'un montant de 6,00€ est exigible à la signature du contrat de location.
14/2020	Signature d'un bail mettant à disposition des locaux situés au 21 rue Foch à partir du 16 décembre 2019 pour une durée de trois ans. Le montant du loyer est de 15 741 € révisable par rapport à l'augmentation de l'indice ILAT, l'indice de référence étant celui du deuxième trimestre 2019 soit 114.47, charges en sus.
20/2020	Résiliation d'une convention d'occupation précaire et révocable pour un appartement de type F2 au 26 rue Clémenceau.



ENSEIGNEMENT

MODIFICATION DES PERIMETRES SCOLAIRES

RAPPORTEUR : Madame POLLI, Première Adjointe

EXPOSE DES MOTIFS :

Les périmètres scolaires déterminent le rattachement des rues aux écoles de chaque quartier. Conformément à l'article L 212-7 du Code de l'Education, dans les Communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil Municipal.

La dernière modification des secteurs scolaires a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2012.

Depuis cette date, plusieurs facteurs plaident en faveur d'une nouvelle révision, et notamment :

- l'équilibre des effectifs entre les écoles Florian et maternelle Erckmann-Chatrian ;
- la configuration de l'école Florian empêche l'ouverture d'une classe supplémentaire ;
- la proximité des rues concernées de l'école maternelle Erckmann-Chatrian.

A l'initiative de la Commune, une réunion de concertation, avec les directrices des écoles et Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale s'est tenue en décembre 2019 afin d'examiner les propositions de modification de certains périmètres scolaires au vu des effectifs prévisionnels importants à l'école maternelle Florian pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Après avoir étudié les différentes hypothèses, le groupe de travail a émis un avis favorable sur les modifications suivantes :

Concernant le secteur maternelle et élémentaire Erckmann-Chatrian :

Ajout des rues suivantes au périmètre scolaire des écoles maternelles et élémentaires Erckmann-Chatrian:

- Avenue de la Malgrange (rue de la république jusqu'au pont du chemin de fer)
- Rond-point Stanislas
- Rond-point de la Belle-Croix
- Rue d'Alsace
- Rue Kléber
- Rond-point Kléber
- Impasse des Jardins

Concernant le secteur maternelle Florian et élémentaire Louis Majorelle :

Retraits des rues suivantes au périmètre relevant des écoles maternelles Florian et élémentaire Louis Majorelle :

- Avenue de la Malgrange (rue de la république jusqu'au pont du chemin de fer)
- Rond-point Stanislas
- Rond-point de la Belle-Croix
- Rue d'Alsace
- Rue Kléber
- Rond-point Kléber
- Impasse des Jardins

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
EST INVITE A :**

MODIFIER : les périmètres scolaires, tel que décrit ci-dessus, à compter du 1er juin 2020.



FINANCES LOCALES

INSTAURATION D'UN ABATTEMENT SUR LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2020

RAPPORTEUR : Monsieur DAMM, Adjoint

EXPOSE DES MOTIFS :

Parmi les différentes mesures adoptées par l'Etat pour aider les acteurs économiques figure la possibilité offerte aux Collectivités d'adopter un abattement de 10 à 100 % de la taxe locale sur la publicité extérieure, applicable à l'ensemble des redevables du territoire communal dans l'année en cours. L'article 16 de l'ordonnance 2020-460 stipule que cet abattement peut s'appliquer sur l'exercice 2020, pourvu qu'il soit adopté avant le 1^{er} septembre de cette même année.

Afin de soutenir le tissu économique local, il est donc proposé d'instaurer un abattement de 100 % de la TLPE due par les redevables jarvillois au titre de l'année 2020. Cette mesure représente un effort financier de la Commune d'environ 15 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
EST INVITE A :**

APPROUVER : l'instauration d'un abattement de 100 % de la taxe locale sur la publicité extérieure due au titre de l'année 2020.



FINANCES LOCALES

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE ET DE LA COUVERTURE DE L'ATELIER

DPV 2020

RAPPORTEUR : Monsieur DARNE, Adjoint

EXPOSE DES MOTIFS :

Depuis de nombreuses années, la Ville finance, grâce à la DPV, ses équipements culturels. Le dernier projet éligible (DPV 2019) fut la transformation des apprentis de L'ATELIER pour accueillir la compagnie La Chose Publique. Comme expliqué dans la note de présentation du projet, *"ce déménagement représente (...) une opportunité importante pour le développement culturel de la Ville puisqu'il rapprocherait ses deux principaux partenaires, la MJC et la Chose Publique"*. *"Ainsi, la réflexion fût encouragée, avant tout, par la volonté de créer une zone urbaine socio-culturelle autour de L'ATELIER et à proximité du Kiosque en transformant les apprentis situés derrière L'ATELIER, au sein du "quartier vécu" entourant le quartier de la Californie"*.

La MJC Jarville Jeunes est installée depuis 2018 au sein de l'espace socio-culturel L'ATELIER. Elle est le partenaire privilégié de la Ville pour son développement culturel et sportif. Subventionnée à hauteur d'environ 0,5 M€ par an, elle est un acteur incontournable de la vie locale. Elle développe, au sein de ce bâtiment, de nombreuses activités :

- Danse (modern jazz, folk, classique...)
- Musique (flûte, violon, guitare, piano, batterie...)
- Gymnastique (yoga, relaxation, plurielle...)
- Expositions
- Activités artistiques (photographie, arts plastiques...)
- Actions ponctuelles (ex. job d'été)
- Accueil d'associations

Bien qu'ayant été réhabilité en 2006, le bâtiment actuel présente des fragilités structurelles au niveau de sa charpente et de sa toiture. Un bureau d'étude a été missionné pour déterminer les travaux nécessaires à la mise en sécurité du bâtiment et assurer la pérennité des activités de la MJC. L'étude réalisée a mis en évidence plusieurs fragilités :

- Attaque fongique du bois support de la verrière en raison des fuites de cette dernière.
- Attaque d'insectes xylophages de la charpente, malgré des purges et des traitements.
- Dégradation du bois suite à une humidification importante.
- Fentes importantes de certaines poutres.
- Mouvements de charpente.

L'étude conclut qu'au vu de l'état sanitaire de certaines pièces de bois de la structure primaire, il est conseillé une rénovation de la charpente et de la couverture.

Pour garantir la pérennité des activités proposées par la MJC au sein de ce bâtiment, les travaux envisagés comprendront :

- ✓ Le traitement curatif de la charpente
- ✓ Le remplacement ou le renforcement des éléments de charpente
- ✓ La dépose de la charpente bois et métal de la verrière
- ✓ La mise en œuvre d'une nouvelle verrière et d'une nouvelle charpente métallique
- ✓ La mise en œuvre d'une nouvelle couverture tuile avec écran sous toiture
- ✓ L'habillage du système d'aération posé sur toiture.

Le coût des travaux a été estimé à 226 000 € HT.

Par ailleurs, l'étude technique précise que certaines zones n'ont pas pu être diagnostiquées en raison de leur inaccessibilité. Elle précise que des travaux supplémentaires pourraient être nécessaires si l'examen des zones devenues accessibles les rendait nécessaires.

Ces coûts supplémentaires éventuels peuvent être estimés à 65 400 € HT, auxquels s'ajoutent des frais d'étude et de maîtrise d'œuvre de 8 600 € HT (hors prestations déjà réalisées), soit un coût total de projet de 300 000 € HT. Une subvention de 240 000 € soit 80 % du montant HT estimé des travaux sera sollicitée auprès de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
EST INVITE A :**

- APPROUVER** : le projet de rénovation de la charpente et de la toiture de *L'ATELIER*.
- SOLLICITER** : auprès de l'Etat, une subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2020, d'un montant de 240 000 €.
- S'ENGAGER** : à assurer le financement complémentaire et à maintenir l'ouvrage subventionné en bon état d'entretien.
- AUTORISER** : Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document se référant à ce projet.